

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction de **FEDEREC** à l'annonce du Ministre chinois de la Protection de l'Environnement sur l'interdiction d'importer certains déchets en Chine.

Invoquant la nécessaire protection de l'environnement national et de la santé de ses ressortissants, le Ministre chinois de la protection de l'environnement a annoncé le 18 juillet 2017 à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) que l'importation de certains déchets en Chine allait être interdite d'ici la fin de l'année 2017, probablement à partir du mois de septembre.

En conséquence, plusieurs catégories de déchets sont désormais interdites à l'importation en Chine comme, par exemple : Certains plastiques, les papiers en mélange, les matières textiles (par exemple laine et coton), les laitiers, scories, (autres que les laitiers granulés), croutes d'oxydes et autres déchets provenant de la fabrication du fer ou de l'acier.

Cette annonce fait suite à la mise en place par le Gouvernement chinois du programme « National SWORD » il y a quelques mois. Le but de ce programme est de limiter voire d'interdire l'importation de certains déchets sur le territoire national en limitant les licences d'importations des usines chinoises, et en fermant définitivement celles qui ne respectent pas les normes environnementales, les autorisations d'importation ou les conditions techniques. Il faut donc s'attendre à une très forte limitation des volumes, voire l'arrêt des importations.

Cette décision impacte fortement les différents acteurs qui réalisent des transferts transfrontaliers à destination de la Chine.

En effet, l'interdiction soudaine d'exporter de nombreux produits en Chine engendre dès à présent une augmentation des stocks sur les marchés qui les produisent. L'impact de cette décision est mondial et a des conséquences en Europe et dans tous les pays exportateurs de ces matières.

Les plastiques sont particulièrement touchés puisque 8 familles sont concernées, principalement issues des plastiques triés, en mélange, ou « à laver » (PE, films plastiques, styréniques, PVC, PET, PET Bouteilles, PC CD/DVD, autres déchets et rebuts plastiques).

9 millions de tonnes de plastiques sont importés par la Chine tous les ans. A ce jour, la capacité des autres usines mondiales n'est pas en mesure de consommer ces volumes aujourd'hui importés par la Chine.

Cette absence de débouchés oblige notre profession à prendre des mesures drastiques sur les volumes et les qualités aujourd'hui collectés (surtri, lavage, valorisations alternatives) et à chercher en urgence des solutions de substitution afin d'en limiter les productions.

Nos centres de tri n'ont pas les capacités de stockage suffisantes.

Cette évolution très importante du marché aura un impact dans la durée et va obliger tous les pays producteurs de ces matières à en repenser la fabrication, voir à SE REPENSER en matière de gestion de leurs déchets :

- Création d'unités de lavage
- Amélioration du tri des matériaux
- Redéfinition des normes et standards de qualités
- Création d'unités de production nationales

FEDEREC se mobilise activement depuis plusieurs mois en lançant différentes actions de sensibilisation et en alertant ses adhérents en collaboration avec Euric (Confédération Européenne du Recyclage) et le BIR (Bureau International du Recyclage). Par ailleurs, FEDEREC a déjà demandé des précisions aux autorités chinoises.

Paris, le 21 juillet 2017

FEDEREC, la Fédération Des Entreprises du Recyclage

FEDEREC est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Créée en 1945, **FEDEREC** fédère 1 300 entreprises du recyclage, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste à la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières recyclées.

Contacts presse : Profile ! : 01 56 26 72 00 | ochabbert@agence-profile.com - vchicout@agence-profile.com